



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/060
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Roselières, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5236 et destinée à être utilisée pour l'installation de structures métalliques, chaudronnées et tuyauteries.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICE PORTUAIRE, Parc des Alizés – 76430 SANDOUVILLE, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société COMPAGNIE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICE PORTUAIRE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-030 portant sur la dépendance susvisée le 01/09/2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1 005 m².
Durée de la convention : 1 an à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-030 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.